

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.D.T.P</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>3 Rue Marcelin Berthelot 66280 SALEILLES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>7 5 3 2 4 5 6 2 0 0 0 3 8</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20
	Fonds commercial	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	8 080
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	78 812
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	18 741
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
	Participations	CS	CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	6 110
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 600
	TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT STOCKS* CRÉANCES DIVERS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 414
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 415
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	903 073
	Autres créances (3)	BZ	CA	61 395
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	175 720	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	15 128	
TOTAL (III)		CJ	CK	1 163 146
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	478 430
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A.D.T.P		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	495 511
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	130 794
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	637 305
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 653
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Instruments financiers à terme			D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	442 010
	Dettes fiscales et sociales			DY	171 806
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	12 736
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	643 205	
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 280 510	
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	643 205
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise													SARL A.D.T.P			Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations								
								1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2				3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ				D8				D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	332			KE				KF			
CORPORELLES	Terrains								KG				KH				KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9				KJ				KK				KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1				KM				KN				KO		
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		[Dont Composants]		M2				KP	48 510			KQ				KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3				KS	322 879			KT				KU	38 561	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	10 467			KW				KX	2 016	
		Matériel de transport *								KY	143 951			KZ				LA	1 290	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	18 326			LC				LD	1 786	
		Emballages récupérables et divers *								LE				LF				LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH				LI				LJ			
	Avances et acomptes								LK				LL				LM			
	TOTAL III								LN	544 133			LO				LP	43 653		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T		
		Autres participations								8U				8V				8W		
Autres titres immobilisés								1P	6 110			1R				1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T	6 600			1U				1V				
TOTAL IV								LQ	12 710			LR				LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	557 175			ØH				ØJ	43 653			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1		2					4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	332		1X				
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC					
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH	48 510		MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	6 720		MK	354 720		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM			MN	12 483		MO					
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	145 241		MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS	639		MT	19 473		MU					
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX					
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB				
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF				
	TOTAL III						IY			NG	7 359		NH	580 426		NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW				
	Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ				
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C	6 110		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	1 000		2F	5 600		2G				
	TOTAL IV						I3			NJ	1 000		NK	11 710		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	8 359		ØL	592 468		ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.D.T.P						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SARL A.D.T.P Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	201	PF	111	PG		PH	312
TOTAL I		RK	201	RM	111	RN		RO	312
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	35 579	PW	4 851	PX		PY	40 430
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	244 356	QA	37 512	QB	5 961	QC	275 908
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 909	QE	1 045	QF		QG	4 954
	Matériel de transport	QH	129 234	QI	7 482	QJ		QK	136 716
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 207	QM	1 217	QN	639	QO	16 784
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	429 286	QV	52 107	QW	6 600	QX	474 793
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	429 487	ØP	52 217	ØQ	6 600	ØR	475 105

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A.D.T.P								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	3 325	6V		6W	3 325	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY	3 325	TZ		UA	3 325	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB	3 325	UC		UD	3 325	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	3 325	UF						
		UG		UH						
		UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL A.D.T.P										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	5 600	UV		UW	5 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	3 991				3 991	
	Autres créances clients				UX	902 408		902 408			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	56 612		56 612			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	3 054		3 054			
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	808		808			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	922		922			
	Charges constatées d'avance				VS	15 128		15 128			
TOTAUX				VT	988 522	VU	978 932	VV	9 591		
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 653		16 653					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		442 010		442 010					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		33 983		33 983					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 961		6 961					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	127 694		127 694					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 169		3 169					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		12 736		12 736					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		643 205		VZ	643 205				
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	25 427	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l' entreprise : SARL A.D.T.P				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	130 794		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	13 789		
			WF	13 675	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)		WG	114				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	185		
	Amendes et pénalités		WJ	185	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	42 953		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes particuliers / impositions autres	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN			
									WN			
									WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	2 591	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
									TOTAL I	WR	190 312	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)										WT		
Régimes particuliers / impositions autres	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)								WV		
		- imposées aux taux de 0 %								WH		
		- imposées aux taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A		XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										ZY	
Mesures d' incitation	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH					XG	1 500	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	1 500	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	188 812		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*							ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	188 812		XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.D.T.P</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.D.T.P</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	106 681		Dividendes		ZE	100 000	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF	106 681		Report à nouveau		ZG		
							(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	106 681	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7	1 037 554	)	YQ	488 229
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DE FAITS DES PUS LES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	1 202 739
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	48 405	)	XQ	140 280
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	277 787
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	15 570
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	20	)	ST	574 800
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									ZJ	2 211 175
	- CFE et CVAE									YW	3 986
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		)	9Z	10 642
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD									YX	14 628
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	546 895
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	443 644
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025) *									ØB	278 476
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0									ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social									JQ	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social									JR	
	Revenu brut social (si le montant est négatif)									JR	
	Revenu brut social (si le montant est positif)									JT	98 534

A.D.T.P.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A ASSOCIE UNIQUE
CAPITAL : 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3, Rue Marcelin Berthelot
66280 SALEILLES

753 245 620 RCS PERPIGNAN

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

le Gérant


**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
APPROUVEE SUIVANT DECISION UNILATERALE DU 11 JUIN 2026
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 130 794 Euros, de la façon suivante :

- en distribution de dividendes à l'associé unique, la somme de ...	100 000 €
- le solde, soit la somme de ...	30 794 €
à la réserve ordinaire	

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique rappelle en outre les distributions de dividendes intervenues au cours des trois précédents exercices :

Exercice clos au 31 décembre 2024 :
Montant distribué : 100 000 €

Exercice clos au 31 décembre 2023 :
Montant distribué : 100 000 €

Exercice clos au 31 décembre 2022 :
Montant distribué : 100 000 €